

## Questions et réponses

Numéro de demande de soumissions : J072737/A

Date : 2024-06-06

**Q1 : Veuillez confirmer s'il existe actuellement, ou s'il y a eu au cours des 6 derniers mois, une ressource sous contrat qui exécute les services décrits dans la demande de propositions ? Si oui, veuillez identifier le titulaire et la valeur du contrat ?**

R1 : Un contrat similaire a été initialement attribué à Veritaaq Technology House Inc. (maintenant Experis Canada Inc.) par Statistique Canada en août 2022, d'une valeur totale modifiée de 424 125,00 \$ (taxes applicables en sus). Le contrat a expiré le 31 mars 2024.

**Q2 : CO1 et CC2 exigent que les soumissionnaires démontrent qu'ils ont facturé des ressources dans la catégorie A.1 Architecte d'applications/logiciels. Étant donné que différentes organisations utilisent différentes catégories de ressources pour des rôles similaires, veuillez confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser les jours facturés exécutés dans une catégorie de ressources différente, à condition qu'ils démontrent qu'ils correspondent à au moins 70 % des tâches associées à la catégorie A.1 Architecte d'applications/logiciels.**

R2 : Oui, le soumissionnaire peut utiliser les jours facturés exécutés dans une catégorie SPICT différente, mais doit s'assurer de mapper au moins 70 % des tâches associées à la catégorie A.1 Architecte d'applications/logiciels.

**Q3 : CC1 demande aux soumissionnaires de démontrer qu'ils ont obtenu des contrats pour des clients du secteur public comptant 10 000 employés ou plus. Étant donné que Statistique Canada ne compte qu'environ 6 200 employés, cette exigence est inutilement restrictive et ne correspond pas à l'énoncé des travaux. La Couronne réduirait-elle cette exigence aux organisations de 5 000 employés ou plus ?**

R3 : Les exigences initiales en matière de taille de 10 000 employés s'appliquent uniquement aux entreprises, et non aux clients du secteur public. Cependant, nous avons décidé d'accepter la suggestion et de réduire ce nombre à 5 000. Les critères suivants sont modifiés en conséquence :

- Critères cotés pour les entreprises : CC1
- Critères obligatoires pour les ressources : CO4, CO8, CO9, CO10

**Q4 : Veuillez confirmer si les soumissionnaires doivent soumettre deux (2) architectes d'applications/logiciels de niveau 3 A.1 au moment de la soumission de l'offre.**

R4 : Non. Pour s'aligner sur les changements les plus récents apportés aux contrats de services professionnels réglementés par SPAC, l'évaluation des curriculum vitae des ressources ne sera plus une pratique acceptable pour évaluer la capacité des fournisseurs de répondre aux exigences. Au lieu de cela, les ministères seront tenus d'évaluer les capacités organisationnelles d'un fournisseur ainsi que ses performances antérieures dans le cadre de travaux similaires. Les curriculum vitae ne seront utilisés que pour évaluer les propositions faites en réponse aux ATs.